

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 18 (1971)
Heft: 1

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des villes et cantons romands



Pour la troisième année

En janvier 1969, nous écrivions pour la première fois dans le journal de l'USPC «Protection civile — Zivilschutz» la présente chronique romande. Le titre de cette chronique indiquait bien que nous allions tendre à ce qu'elle donne une image aussi complète et aussi vivante que possible de ce qui se fait en matière de protection civile dans nos villes et cantons romands. Mais pour ce faire, il nous fallait l'indispensable collaboration de tous ceux qui jouent un rôle dans ce domaine en Romandie, à savoir les services cantonaux, les sections USPC, associations de chefs locaux etc. Et, alors que nous entamons la troisième année de cette chronique, il nous plaît de dire que cette collaboration ne nous a pas manqué, étant entendu que nous avons aussi reproduit à plusieurs reprises des articles parus dans les divers journaux romands, et traitant de la protection civile... cela en partant de l'idée qu'il est bon de savoir ce que pensent les journalistes du mouvement que nous nous efforçons de toujours mieux faire connaître. Ces journalistes dont l'appui est indispensable, on ne le redira jamais assez!

Nous osons croire que tous ces appuis qui nous ont été accordés jusqu'alors se poursuivront tout au long de l'année qui est à peine entamée, en précisant encore que «Nouvelles des villes et cantons romands» est une libre tribune où chacun peut faire entendre sa voix. Alors qu'on en profite...

Il ne serait toutefois pas juste d'oublier que si tout cela est possible, c'est grâce à la grande compréhension du comité central de l'USPC, de la commission de rédaction, et du rédacteur en chef de ce journal, qui estiment indispensable que les Romands trouvent une large place dans ces colonnes. L'appui de la direction de l'OFPC nous étant également acquis. Alors, aux uns et aux autres nos remerciements.

J. Chevalier, président CRI

Canton de Genève

Lors du colloque sur l'information du 28.10.1970 il a beaucoup été question de la «Jeunesse face à la PC», et nous avons signalé — dans cette optique — dans le No de novembre, la motion déposée par un député au Grand-Conseil genevois et tendant à ce que le secourisme soit enseigné à l'école. Or, quelques semaines après on pouvait lire le communiqué de presse que nous reproduisons ci-dessous, et qui montre que l'on bouge sérieusement dans ce domaine à Genève. Il y a là, certes, une expérience intéressante que nous ne manquerons pas de suivre, le Service de

santé de la jeunesse ayant bien voulu nous faire tenir tous les documents se rapportant à cette initiative.

Service de santé de la jeunesse... ou «le geste qui sauve»

«La Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage (CMSS) se préoccupe actuellement d'introduire l'enseignement obligatoire des premiers secours dans tous les cantons suisses; dans ce but elle a mis au point des directives précises qu'elle a communiquées à toutes les autorités cantonales concernées.

Pour sa part, Genève a donné suite à ces directives et a décidé que, dès l'année scolaire 1970—71, ce cours serait donné à la totalité des élèves de 13 à 14 ans du Cycle d'Orientation (plus de 3000 garçons et filles).

Pour préparer ce nouvel enseignement, une centaine de maîtres de sciences et d'éducation physique ont reçu une instruction spéciale lors d'un cours de cadres organisé par le Dr Gentiane Burgermeister, médecin responsable de la section Education sanitaire du Service de santé de la jeunesse, avec l'appui du département de l'Instruction publique et de la direction générale du Cycle d'Orientation, ainsi que la participation d'une équipe médicale et paramédicale d'instructeurs enthousiastes (médecins, infirmières de la Croix-Rouge et du Service de santé de la jeunesse); un chirurgien chargé de cours à l'Association suisse des Samaritains et un infirmier, instructeur chevronné du canton de Vaud, contribuèrent activement au succès de ce cours. On y remarqua la présence du Dr R. Robert, médecin cantonal de Neuchâtel.

Le département de l'Instruction publique facilita la réalisation de cette action par l'achat du matériel nécessaire ainsi que de documents audio-visuels créés à cette occasion afin de préparer dans les meilleures conditions possibles tous les jeunes à savoir faire, lors d'accidents graves, le «geste qui sauve.»

Formation des premiers chefs de groupes sanitaires au Centre de protection civile de Berne

M. Roger Pelletier, chef de la section instruction, nous adresse cette intéressante communication, qui marque une étape nouvelle dans la structure de la protection civile genevoise:

«L'Office fédéral de la protection civile, après avoir organisé un cours test pour instructeurs cantonaux de chefs sanitaires, a donné l'autorisation au service cantonal genevois de former des chefs de groupes sanitaires. 62 participants se présentèrent en novembre et décembre 1970 au Centre d'instruction de Berne.

pour y suivre avec succès les premiers cours.

Les chefs de groupes qui seront, en général, chacun responsable d'un poste ou d'une patrouille sanitaire, comprenant neuf personnes, auront la tâche d'organiser leur poste et de parfaire l'instruction du personnel en accord avec les médecins et les chefs communaux.

Durant les cinq jours de ces cours de cadres, il ne fut pas question de donner aux participants une instruction plus poussée que celle inscrite au programme des cours d'introduction, tant en ce qui concerne le secourisme que les soins à prodiguer aux malades et aux blessés. L'effort s'est plus spécialement porté sur la manière de commander et d'engager le personnel, selon la méthode usuelle qui consiste à apprécier chaque situation avant de prendre une décision et de donner distinctement des ordres courts et précis. En bref il s'agit véritablement d'un apprentissage de chef.

Dans le cadre de cette formation de chef, l'occasion fut aussi donnée à chaque participant de présenter de courts exposés et démonstrations qui touchent au secourisme, tels que les pansements, les enveloppements, les fixations, les hémostases, la respiration artificielle, la position du blessé et les transports. Un tel enseignement est absolument nécessaire à la formation de chefs qui devront à leur tour instruire le personnel placé sous leur direction. C'est avec un vif intérêt que les participants se prêtèrent à cet entraînement qui fut une excellente préparation à l'exercice tactique et pratique qui se déroula en fin de cours avec l'entrée en scène de blessés. Il s'en suivit un transport des victimes, du nid de blessés au poste sanitaire; le tri et le choix des urgences; les premiers soins; l'établissement des messages et des feuilles d'accompagnement; de même que la répartition des charges.

De nouveaux chefs de groupes pourront encore être formés en février 1971, ce qui ne manquera pas de réjouir les chefs communaux qui bénéficieront de nouveaux cadres lors des exercices prévus en 1971.»

Canton de Neuchâtel

Incontestablement c'est Neuchâtel qui — en cette fin d'année — aura tenu la vedette dans le domaine de la protection civile. Cela lors de

L'inauguration de l'«Unité chirurgicale protégée» de l'hôpital Pourtalès

qui a eu lieu le 8 décembre, cela en présence de nombreuses personnalités. Cette manifestation s'est déroulée de

telle sorte que chacun a pu se persuader de la valeur d'une telle réalisation, dont le Dr B. de Montmollin décrit ci-après l'originalité et les divers aspects, le principal étant certes celui de la polyvalence presque absolue. Au début de cette année d'ailleurs une étude complète de cette «Unité chirurgicale protégée» avait paru dans «Protection civile» et à ce moment déjà tous ceux qu'un pareil problème intéressait s'était rendu sur place. Mais à ce moment, il n'y avait que le gros œuvre, tandis que lors de l'inauguration on a pu voir une installation prête à fonctionner, et dont tous les détails ont frappé les personnes présentes. Les orateurs s'étant exprimés lors de la conférence de presse, puis au cours de l'inauguration elle-même — et en particulier MM. R. Schläppy, Conseiller d'Etat, P. Mayor, président de la ville de Neuchâtel, W. Koenig, directeur de l'OFPC, et B. de Montmollin, président de la fondation de l'Hôpital Pourtalès — n'ayant pas manqué de relever que la perfection d'une pareille réalisation était due à une parfaite collaboration entre les architectes, MM. de Bosset, et les médecins devant utiliser en tout temps cette «UCP». Ce qui est la meilleure des références en faveur de la polyvalence. Notons que tous les chefs locaux du canton avaient été conviés à l'inauguration, alors que M. Martin (ancien président de la ville et président de la section cantonale USPC) était aussi là, parmi les représentants de tous les groupements intéressés. La CRI ayant également été conviée à cette manifestation, ce que son président a particulièrement apprécié.

Il manquait toutefois un des principaux artisans de l'affaire, notre ami André Laubscher — son adjoint M. Blandenier étant également absent, et pour les mêmes raisons — qui nous a prié de transmettre ses amitiés à tous ceux qui ont pensé à cette occasion, à lui et à son collaborateur.

Le Dr B. de Montmollin nous dit:

«Depuis de nombreuses années, l'hôpital Pourtalès, sous la pression des événements, se trouvait dans l'obligation de moderniser ses installations et de s'adapter aux techniques hospitalières modernes.

Au début de 1966, la construction d'une nouvelle aile d'hospitalisation pouvait commencer. Les plans, établis par MM. J.P. et R. de Bosset, architectes, avaient été sanctionnés par les autorités et le financement était assuré. Ces plans prévoyaient, comme le veut la loi sur la protection civile, des abris dont l'un avait été baptisé «salle d'opérations».

C'est à cette époque que le nouveau chef de la protection civile, M. Koenig, convoque à Berne les architectes, la direction et les chirurgiens de l'hôpital Pourtalès, à une séance qui a lieu au siège de la Protection civile fédérale. A cette séance, M. Koenig demande aux chirurgiens et aux architectes d'étudier la construction d'une unité chirurgicale protégée (UCP), dont le bloc opératoire soit utilisé en permanence par l'hôpital

Pourtalès; il appuie sa requête de deux arguments de poids:

1. Pour qu'un hôpital de protection civile soit prêt à fonctionner sans délai en cas de catastrophe ou de guerre, il faut que ses organes les plus perfectionnés soient utilisés régulièrement.
2. Si l'on doit, pour les besoins de la protection civile, «enterrer quelques millions», il est souhaitable d'en tirer le plus de bénéfice possible au profit de la population qui a consenti ces sacrifices.

L'utilisation, par l'hôpital Pourtalès, d'un bloc opératoire souterrain appartenant à un «hôpital de guerre», posait bien des problèmes et en particulier ceux-ci:

Est-il possible de faire travailler, loin de la lumière du jour, sous du béton, tout le personnel des salles d'opérations?

Ce personnel acceptera-t-il de travailler dans ces conditions? Ne souffrira-t-il pas de claustrophobie?

La chirurgie moderne, très différenciée, peut-elle se faire sans dommage dans les conditions rustiques habituelles aux hôpitaux de guerre?

Il s'agissait donc de combiner les exigences d'une chirurgie de paix toujours plus raffinée avec celles d'une chirurgie de guerre, forcément plus grossière et plus expéditive.

Les qualités qu'il faut exiger d'un bloc opératoire moderne sont bien connues; elles ont été l'objet, ces dernières années, d'études nombreuses dans tous les pays techniquement développés. Il n'en est pas de même des installations de chirurgie de guerre. L'absence de données a forcé les responsables de cet hôpital polyvalent à raisonner d'après l'expérience de la traumatologie de temps de paix et en extrapolant. L'hôpital de protection civile doit avant tout traiter des victimes civiles de bombardement, dont les blessures ressemblent beaucoup à celles rencontrées dans la pratique du temps de paix, ce qui permet d'utiliser les données de l'expérience quotidienne de traumatologie. Cette expérience nous enseigne que le traitement opératoire des lésions traumatiques et en particulier des fractures est celui qui, en définitive, exige le moins de surveillance, le moins de nursing et que, par conséquent, on ne peut pas, après une catastrophe ou un bombardement, se payer le luxe de ne pas opérer ce qui peut l'être. Elle nous apprend, en outre, qu'il faut opérer tôt, qu'il y a des délais après lesquels les risques d'infection augmentent démesurément.

Dans une UCP, les installations doivent donc être combinées en vue d'augmenter le débit opératoire. Ces impératifs d'efficacité et de rapidité conduisent tout naturellement à exiger les mêmes installations qu'en chirurgie de paix on demande pas souci de commodité et de sécurité.

Les responsables de ce bloc opératoire polyvalent ont donc admis qu'il n'y avait pas d'opposition entre les exigences des deux types de chirurgie et que ce qui était bon pour la chirurgie du

temps de paix l'était aussi pour la chirurgie de guerre. Cependant, pensant à la chirurgie de guerre et en vue d'augmenter le débit opératoire, ils ont prévu d'ajouter une cinquième salle pour les petites interventions, pour les plâtres, en ouvrant l'une sur l'autre deux des salles de préparation et en augmentant leurs dimensions. Pour les mêmes raisons, ils ont placé la stérilisation à proximité des salles d'opérations, excluant de ce fait la création d'une stérilisation centrale. Par ailleurs, les revêtements des murs, les plafonds, ont été adaptés aux exigences de la protection civile.

Ayant résolu les problèmes techniques, il fallait encore résoudre les problèmes psychologiques, faire en sorte qu'il ne soit pas trop désagréable de travailler sous terre. C'est par plus de clarté des parois, par l'abondance de la lumière, les dimensions des locaux, qu'ils ont cherché une solution à ce problème.

L'UCP n'est pas qu'un bloc opératoire. Avant d'être opérés, les blessés doivent être examinés, déchoqués, préparés à l'opération. Pour cela, il faut une salle de traitement, il faut des installations radiologiques, des laboratoires, des réserves de sang, de plasma, de substituts de sang.

Après l'opération, il faut surveiller l'opéré, continuer les perfusions, ce qui ne peut se faire que dans une salle adaptée à ces traitements (salle de réveil ou de soins intensifs). Ce n'est qu'au moment où les blessés ont reçu tous les soins qu'exigeait leur état qu'ils peuvent être conduits dans les salles d'hospitalisation où, placés sur deux étages de couchettes, ils ne peuvent plus recevoir que des soins élémentaires. Ce sont toutes ces salles qui constituent l'UCP.

Avec ses cinq salles d'opérations, ses salles de traitements et de réveil, l'UCP peut traiter une quarantaine de blessés graves par vingt-quatre heures et dans ses salles d'hospitalisation, elle peut recevoir un total de deux cents blessés. Pour faire vivre un hôpital protégé qui, rappelons-le, doit pouvoir fonctionner de façon absolument indépendante, il faut de l'eau, de l'énergie et de l'air. L'eau est stockée dans des gros réservoirs situés sous l'étage principal.

L'énergie est fournie par du mazout qui entraîne deux groupes électrogènes. Ce mazout est lui aussi stocké dans des réservoirs à l'étage inférieur.

L'air est pris à l'extérieur, est filtré et envoyé dans tous les locaux. La climatisation des salles d'opérations a été adaptée aux exigences de la chirurgie moderne et c'est ainsi que l'air extérieur est non seulement filtré et climatisé, mais est stérilisé au moment où il pénètre dans la salle d'opérations, en passant à proximité de tubes à rayons ultra-violets. Par ailleurs, la ventilation est calculée de façon que l'air ait tendance à sortir des salles d'opérations dans les salles avoisinantes et qu'il ne puisse circuler en sens contraire et entraîner des microbes ambients dans les locaux opératoires. Les installations de climatisation et de filtration sont situées dans l'étage

technique se trouvant au-dessus du bloc opératoire. Il faut enfin, pour que cet hôpital puisse fonctionner, des locaux pour loger le personnel, une cuisine, une buanderie, des magasins. Tous ces locaux se trouvent dans la partie ouest du bâtiment.

Les travaux, commencés en janvier 1967, sont presque terminés. Le bloc opératoire est prêt à fonctionner, les salles de traitements et d'hospitalisation doivent encore être équipées.»

Association des chefs locaux du canton de Neuchâtel

Résumé des délibérations présenté par R. Olivier, chef local de la ville de Neuchâtel:

«Les chefs locaux neuchâtelois se sont rendus à Boudry le 28 novembre pour tenir dans cette charmante petite ville leurs assises annuelles.

Cette réunion a eu lieu en présence de Messieurs Walter, Conseiller communal de Boudry, Fernand Martin, président de l'association neuchâteloise de protec-

tion civile, Fernand Burri, chef de l'instruction, Denéréaz et Cuendet, délégués de l'association vaudoise. Le souvenir de John Perret, président dévoué et combien estimé, décédé au cours de l'année, a été évoqué. Puis l'association s'est donné un nouveau président en la personne de M. André Furrer, CL Marin. Messieurs Isenschmid, CL Auvernier, Fasnacht, CL Chaux-de-Fonds, Dubois, CL Couvet et Olivier, CL Neuchâtel, complètent ce comité.

M. Marius Stragiotti, CL Peseux, qui quitte sa fonction pour raison d'âge, a été nommé membre honoraire.

Les rapports traditionnels ayant été commentés puis acceptés, le programme d'activité pour 1971 fut mis sur pied. Des films ont ensuite été projetés: Fleurs et poissons morts, de l'OFPC et le film tourné à l'occasion du 50e anniversaire de la Fédération cantonale neuchâteloise des sapeurs-pompiers. Ces deux documents furent accueillis avec beaucoup de faveur.

Pour terminer, l'Autorité boudrysanne nous ayant fait l'honneur — et le plaisir

— de nous inviter à déguster un excellent vin d'honneur au Château de Boudry, nous avons pu remarquer que nos deux collègues vaudois paraissaient apprécier le «Neuchâtel» Courtoisie? Diplomatie? Nous préférons penser que ce sont tout simplement deux connaisseurs!»

Canton de Vaud

Exposition PC dans les Grands-magasins Innovation

Lorsque paraîtront ces lignes l'exposition mise sur pied par l'Association cantonale vaudoise USPC dans les Grands-Magasins Innovation — de Lausanne — qui ont montré là une grande compréhension — sera sur le point de fermer ses portes, et nous osons croire qu'elle aura permis à de nombreuses personnes de connaître les divers aspects de la protection civile. Et bien sûr que nous en reparterons en détail dans le prochain numéro. J. Chevalier

Concours sur la Protection civile destiné à la jeunesse

Un concours destiné à la jeunesse a été organisé pour la première fois à l'occasion de l'Exposition de la Protection civile dans les Grands Magasins Innovation S. A. à Lausanne. Il devait permettre de procéder à un sondage sur l'intérêt des jeunes pour la protection civile. Le texte suivant a été remis aux jeunes visiteurs de cette exposition:

A tous les jeunes gens et jeunes filles de 10 à 16 ans Grand concours

organisé, à votre intention, à l'occasion de l'Exposition «La protection civile nous concerne tous» au 1er étage de l'Innovation.

Ce concours comprend cinq questions auxquelles il vous sera facile de répondre lorsque vous aurez visité l'exposition.

Plus de 100 prix récompenseront les gagnants:

En bons d'achat 1er prix Fr. 200.—
2ème prix Fr. 100.—
3ème prix Fr. 50.—

et 100 pharmacies de poche, valeur Fr. 17.—

Seront gagnants ceux et celles qui auront répondu juste aux cinq questions et qui auront donné, en réponse subsidiaire, le chiffre se rapprochant le plus du nombre réel de participants.

Les résultats du concours seront publiés dans la *Feuille d'Avis de Lausanne* du lundi 25 janvier 1971, sous la rubrique «Carnet de la semaine de l'Innovation». Les lauréats seront, en outre, avisés personnellement. Il ne pourra être accepté qu'une seule réponse par personne, sous peine d'élimination. Les décisions du jury seront sans appel.

Votre bulletin de concours devra être déposé, au plus tard le samedi 16 janvier 1971 à 17 heures dans le boîte aux lettres jaune, au service Information de l'Exposition de la protection civile.

Bulletin de concours

Questions:

1. Quelle est la durée du cours d'introduction dans la protection civile?

Réponse:

Jugendwettbewerb über Zivilschutz

Im Rahmen der Zivilschutz-Ausstellung bei den Grands Magasins Innovation S. A. in Lausanne wurde erstmals auch ein Jugendwettbewerb durchgeführt. Es handelt sich dabei um einen Versuch zur Sammlung von Erfahrungen. In der Ausstellung wurde den Jugendlichen folgender Text abgegeben:

2. Dans quels services les femmes peuvent-elles être incorporées?

Réponse:

3. Combien de services comprend l'organisme local de protection?

Réponse:

4. Depuis quel âge jeunes gens et jeunes filles peuvent-ils s'engager volontairement dans la protection civile?

Réponse:

5. Que signifie l'abréviation GI utilisée dans l'organisation de la protection civile?

Réponse:

6. Question subsidiaire pour désigner les gagnants:
Combien, à votre avis, y aura-t-il de participants à ce concours?

Réponse:

Nom

Prénom

Année de naissance

Ecole

Adresse

Localité

Exposition protection civile
Grands Magasins Innovation S. A., Lausanne